

POLITIQUE RELATIVE AU CODE DE CONDUITE DES JOUEURS



Golf Québec est fière de la qualité de ses joueurs et des clubs hôtes, ainsi que de l'implication importante de la communauté à chaque tournoi. Pour faire de chaque tournoi une expérience agréable pour tous, les participants sont tenus de respecter le Code de conduite de Golf Québec.

Le Code de conduite doit être respecté par tous les compétiteurs et les cadets, sur le parcours et ailleurs, tout au long du championnat, y compris la ou les rondes de pratique.

Dans le but de bien informer les compétiteurs de la politique relative au code de conduite des joueurs, celle-ci sera disponible sur la table d'inscription de tous les tournois de Golf Québec. De cette façon, les joueurs pourront en prendre connaissance et seront bien avisés avant de signer la feuille qui atteste que chaque compétiteur a lu et compris le code de conduite des joueurs.

Exemples d'infractions au Code de conduite

- Une conduite antisportive, y compris le langage offensant, les bâtons lancés, un manque de respect à l'égard des bénévoles, des arbitres, le personnel de terrain ou des autres compétiteurs, et les dommages causés à la propriété du club hôte.
- Lors de la participation à une activité de **golf junior**, la consommation ou la possession d'alcool, de drogues, de cannabis, de produits de tabac, de substances illégales et le vapotage sur le parcours de compétition ou sur toute aire de pratique désignée est interdite. Cependant, l'usage de médicament sous ordonnance est permis dans la mesure où le participant est apte à participer à l'activité et que l'usage dudit médicament respecte les règles de l'antidopage applicables.
- Lors de la participation à une activité de **golf amateur**, la consommation ou la possession d'alcool, de drogues, de cannabis et de substances illégales sur le parcours de compétition ou sur toute aire de pratique désignée est interdite. Cependant, l'usage de médicament sous ordonnance est permis dans la mesure où le participant est apte à participer à l'activité et que l'usage dudit médicament respecte les règles de l'antidopage applicables.
- Contravention du code vestimentaire sur les lieux du club hôte.
- Le défaut de se présenter à une compétition sanctionnée par Golf Québec ou l'abandon d'une ronde lors d'une de ces compétitions sans en aviser le comité.
- Tout vandalisme sur les lieux d'un hôtel de championnat, tout comportement violent envers une famille hôte ou leur propriété.
- Toute autre conduite indigne d'un compétiteur de Golf Québec.

Pour toute infraction au code de conduite des joueurs, voici les pénalités qui peuvent être encourues lors d'une compétition :

- Un avertissement
- Un coup de pénalité
- Pénalité générale
- **Disqualification**

Mesures disciplinaires

Une infraction au Code de conduite des joueurs peut entraîner une ou plusieurs des mesures disciplinaires suivantes :

- L'inscription du joueur peut être révoquée à tout moment (y compris durant le championnat) par Golf Québec. Cela pourrait être justifié par une conduite jugée indigne.
- Toute infraction au code de conduite sera signalée verbalement ou par écrit au joueur, à ses parents ou à son tuteur.
- La suspension de toute compétition future de Golf Québec à laquelle un joueur peut déjà avoir été accepté ou à toute autre activité sanctionnée par Golf Québec.

Note : Dans le cas d'une suspension, le joueur ou ses parents ou son tuteur pourront contester par écrit la décision du comité disciplinaire de Golf Québec et ce, dans les cinq (5) jours suivant la suspension. Le comité décidera de la durée de la suspension après avoir étudié tous les documents présentés, y compris le résumé de l'infraction préparé par le personnel de tournois de Golf Québec.